

# Le Journal Officiel

## Lois et Décrets

### **ARRETE du 6 novembre 1995 prononçant le RETRAIT DU MARCHE d'un DISPOSITIF MEDICAL**

Le Ministre de la Santé Publique et de l'Assurance Maladie,  
Vu l'article L. 665-5 du code de la Santé Publique ;  
Vu l'arrêté du 28 avril 1994 portant création du groupe d'experts sur la sécurité microbiologique des dispositifs médicaux, produits et utilisés à des fins médicales ;  
Vu l'avis émis le 5 septembre 1995 par le groupe d'experts précité ;  
Considérant qu'il existe des incertitudes quant à la sécurité de ce dispositif médical ;  
Considérant qu'il pourrait en résulter le risque pour les patients de contracter une pathologie transmissible,

#### **ARRETE :**

Article 1<sup>er</sup> : Il est ordonné le retrait du marché du produit "prothèse vasculaire Artekmit enduite de collagène bovin" distribué en France notamment par la société LG Diffusion sise 43 rue des Caves, 37320 CORMERY.

Article 2 : Le Directeur des Hôpitaux est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Fait à Paris, le 6 novembre 1995.

*Pour Le Ministre et par délégation*

*Le Directeur des Hôpitaux*

*Claire BAZY-MALAUURIE*

---

Les données figurant dans HosmaT sont présentées uniquement pour faciliter l'accès des professionnels à l'information essentielle.  
Aux fins d'interprétation et d'application, seule fait foi la publication sur papier du Ministère chargé de la Santé.

---

<http://www.hosmat.fr>